GUIDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE MERCATEL

Tarifs de location

Les fournitures de Gaz et d'Electricité sont comprises dans ces tarifs.

	Week-end		jour semaine	
<u>Location</u>	du 1er avril au 31 octobre	du 1er novembre au 31 mars	du 1er avril au 31 octobre	du 1er novembre au 31 mars
	MERCATELLOIS			
Salle (cuisine comprise)	350,00 €	420,00€	150,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location			
	EXTERIEURS			
Salle (cuisine comprise)	650,00€	720,00 €	150,00 €	150,00 €
Réveillon de St Sylvestre	Pas de location			

Vaisselle et ustensiles de cuisine :

<u>Armoire 30 couverts</u> : 25 € <u>Armoire 60 couverts</u> : 50 €

Verres à part : 0,10 €

Frais de nettoyage, à la demande ou si le nettoyage n'a pas été fait correctement : 6 fois le montant

horaire du SMIC + 33% de charges

Marche à suivre pour louer la salle

1. Téléphonez au 06 44 97 85 93 le <u>vendredi entre 17h et 18h</u> pour réserver à la date souhaitée et prenez rendez-vous pour signer la réservation :

Un bon de réservation sera établi à votre nom après avoir fourni les documents suivants :

- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Vous recevrez à domicile, du Trésor Public, un avis des sommes à payer d'un montant égal à 50 % du prix de la location.

2. Un MOIS avant la date de location, sur rendez-vous, un contrat de location est établi avec vous, indiquant notamment le nombre de tables, couverts, etc... que vous souhaitez réserver. Une attestation d'assurance responsabilité civile sera jointe.

En même temps vous déposerez également votre liste de vaisselle, ustensiles et plats souhaités afin que l'employée communale puisse préparer à l'avance.

- 3. La remise des clés a lieu à la salle <u>le Vendredi à 17 heures</u>. Un état des lieux est fait ainsi que le comptage de la vaisselle. **Contactez M. Fresne au 06.44.97.85.93**
- 4. Un état des lieux sera fait également à la fin de la location : le <u>lundi à 9 heures</u> La salle doit être rendue propre : Cuisine, WC, bar, <u>et les extérieurs</u>. Nous ne fournissons pas les produits ménagers.
- 5. Enfin vous recevrez du Trésor Public un avis de sommes à payer pour le solde de la location (les charges et le coût éventuel de vaisselle cassée ou les dégradations).

Le Maire, Sylvain ROY